

RAPPORT D'ACTIVITÉ '08

CIPRET
PREVENTION TABAGISME
GENÈVE



APRET

Association pour la **PRE**vention du **Tabagisme**



Comité 2008

Président Jean-Luc Forni

Vice-Président Dr Jean-Paul Humair

Trésorier Philippe Battiaz

Membres Adrian Griffiths & Pascal Diethelm

Président fondateur Dr Anthony Dottrens

Présidents d'honneur Dr Privat-docent Hubert S. Varonier & Dr Yves Beyeler

Membre d'honneur Dr Manoutchehre Bahy

Membres

Ligue pulmonaire genevoise - Hôpitaux universitaires de Genève – Institut de médecine sociale et préventive GE – Association des cliniques privées de Genève – Ligue Vie & Santé – Onex-Santé – Antenne des diététiciens genevois – pharmaGenève, Les pharmaciens genevois – Association des médecins-dentistes de Genève – Migros-Genève - OxyGenève - Michel Cohen – Jean-Michel Lefebvre - Bénédicte Anquetin – Ariel Haemmerle - Laurence Buchetti – Françoise Lefrère - Dr Lucilla Soulier - Dr Jean-Charles Rielle - Raymond Rigoni

Représentants

Service de santé de la jeunesse SSJ (Département de l'instruction publique) - Service de santé du personnel de l'Etat SPE (Département des finances) - Services Industriels de Genève SIG - Vernier-sur-Rock

Avec la collaboration de la Ligue Genevoise contre le Cancer



Centre d'Information de l'association pour la PREvention du tabagisme

Médecin responsable Dr Jean-Charles Rielle
membre de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme

Coordinatrice du Centre de tabacologie Corinne Wahl, tabacologue
membre du Comité de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)

Responsable du secrétariat et des activités de prévention du tabagisme liées au sport et à la culture
Katia Dutilleul

Responsable de l'Arcade Carrefour Prévention® et de la tenue des comptes Giannina Castillo

Adresse
Carrefour Prévention - CIPRET-Genève
Rue Henri-Christiné 5 - Case postale 567
CH-1211 Genève 4

Téléphone +41 22 321 00 11
Fax +41 22 329 11 27
www.prevention.ch www.cipret.ch
carprev@iprolink.ch

Médaille et Certificat TABAC OU SANTÉ de l'Organisation Mondiale de la Santé, décernés à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai

1994 au médecin responsable du CIPRET-Genève

1996 au Président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève,

1997 à l'Hôpital de St-Julien (France) - Collaboration transfrontalière

2006 au chanteur Renaud sur proposition du CIPRET-Genève et d'OxyGenève



Trop de démocratie tue la démocratie !

Décidément, bon nombre de bistrot genevois n'auront pas senti longtemps la bonne odeur du café ou encore celle des petits plats mitonnés à l'heure de midi ou du soir. Après l'entrée en vigueur du RIF (Règlement sur l'interdiction de fumer) proposé courageusement par notre ministre de la santé Pierre-François Unger et accepté par le Conseil d'Etat, le Tribunal fédéral est venu casser cette décision. Un règlement, selon la Haute Cour, devait être remplacé par un texte législatif. Ainsi vit le jour le PLIF (Projet de loi sur l'interdiction de fumer) préparé au pas de charge par le Département de l'économie et de la santé. Après des débats nourris au Grand Conseil et une pression intense des cafetiers-restaurateurs genevois, les députés autorisèrent les fumoirs, dans un texte de loi qui ne les prévoyait pas afin de respecter la volonté des initiants et des votants de l'initiative « fumée passive et santé » acceptée, rappelons-le, à près de 80% des votants avec un taux de participation record. Les initiants se sentant trahis interjetèrent recours au Tribunal fédéral et les cafetiers-restaurateurs, comprenant un peu tard qu'ils avaient peut-être marqué un autogoal, décidèrent de lancer un référendum contre le texte de loi qu'ils avaient eux-mêmes plébiscité, prenant à contre-pied les députés médusés qui les avaient soutenus. Un pharmacien genevois a attaqué le texte mensonger du référendum devant le Tribunal administratif. Le TA vient de rejeter ce recours faisant ainsi nouvelle jurisprudence pour tout exercice des droits démocratiques.

En terme de santé publique, il aurait été préférable que la loi ainsi adoptée par le Grand Conseil (LIF) entre rapidement en vigueur. Il est, en effet, rassurant de voir, que là où les fumoirs sont autorisés, les cafés-restaurants ne les installent qu'à un taux d'environ 3%. Un fumoir coûte cher et il est bien clair que cet élément financier engendre une discrimination intolérable pour les petits établissements par rapport aux grands. C'est sans doute pour cette raison que les cafetiers-restaurateurs veulent un texte de loi liberticide et peu respectueux des soucis de santé publique et de respect du droit des travailleurs de respirer l'air pur.

Pendant ce temps, les Genevois continuent de respirer un air vicié dans les bistrot et mettent en péril leur santé chaque fois qu'ils y vont boire leur café.

Vive la démocratie ! Plus d'une année après que les Genevoises et les Genevois aient plébiscité à près de 80% leur droit de ne plus sentir la fumée dans les lieux publics, on est revenu à la case « Départ ».

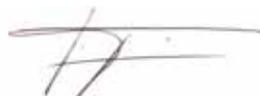
N'y a-t-il pas eu un heureux événement au cours de cette année me demanderez-vous? Eh bien, OUI ! C'est même récent, puisque le 19 mars 2009, notre Grand Conseil, à une très large majorité et dans une grande sagesse, a voté le projet de loi qui définit notre mission de santé publique pour ces quatre prochaines années dans notre cher canton. C'est l'aboutissement d'un long travail préparatoire avec la Direction Générale de la Santé et c'est un bel outil de travail avec des objectifs clairement définis et des indicateurs de performance qui seront évalués sérieusement. Il y bien quelques esprits libres qui

relèveront que cette acceptation de notre projet de loi par le Grand Conseil s'accompagne pour l'année 2009 d'une baisse de l'enveloppe budgétaire de 65'000.- Frs décidée par quelques rares députés menant un combat d'arrière garde. La Cour des Comptes leur a donné tort. L'argent qu'ils nous ont soustrait et qui avait servi à l'information des citoyennes et citoyens lors de la campagne précédant l'initiative « Fumée passive et santé » entrait bien dans la mission du CIPRET !

Notre centre d'information se porte bien, les « Mardis du CIPRET » rencontrent toujours un franc succès et la liste d'attente des collectivités publiques et privées qui font appel à nos tabacologues pour instaurer des programmes sans fumée et de soutien reste toujours longue !

Le « Mot du Président » ne saurait se terminer sans les habituels remerciements que j'adresse :

- *au Conseiller d'Etat et ministre de la santé et de l'économie, Pierre-François Unger, pour son soutien sans faille à notre mission de santé publique ainsi qu'à la Direction Générale de la Santé pour sa collaboration et son aide exemplaire,*
- *Aux collaboratrices du CIPRET pour leur engagement et leur grande motivation : Katia Dutilleul, qui fête en 2009 une nouvelle décennie et 18 ans au CIPRET et Giannina Castillo, qui gère, au quotidien, les comptes,*
- *A notre appréciée et efficace tabacologue, responsable des «Mardis du CIPRET» et du soutien aux collectivités publiques et privées, Corinne Wahl,*
- *A notre infatigable médecin directeur, le Conseiller national Jean-Charles Rielle, pour son dynamisme, sa grande générosité et sa disponibilité quotidienne pour la noble cause qu'il sert de manière particulièrement remarquable,*
- *A mon Comité pour son soutien et son efficacité.*



Jean-Luc Forni
Président de l'APRET

Sommaire

Comité et Membres de l'APRET	2
Mot du Président	3
Introduction – Missions – Bref historique	6
Priorités 2008	7
Contrat de prestations entre le Département de l'économie et de la santé et l'APRET	8
Retarder l'âge d'une éventuelle consommation de tabac	8
Aide au sevrage des groupes vulnérables	12
Formation des filières santé-sociales	12
Entreprises privées et collectivités publiques et privées – Lieux de travail sans fumée	14
Activités de prévention du tabagisme auprès de la population genevoise	15
Evaluation – Suivi et renforcement des indicateurs	22
Autres activités réalisées mais non inscrites dans le tableau de bord 2008	22
Conclusion	32
Annexe 1 Lettre de la Cour des Comptes du 16 février 2009	34
Annexe 2 Liste des soutiens à la promotion d'une vie sans tabac lors d'activités liées au sport et à la culture et à des manifestations tout public	38

**Rapport d'activité à télécharger sur www.prevention.ch & www.cipret.ch
à commander par courriel carprev@iprolink.ch ou envoi postal à :**

CIPRET-Genève - Rue Henri-Christiné 5 - Case postale 567 - CH-1211 Genève 4
tél. +41 22 346 26 08 - Fax +41 22 329 11 27

INTRODUCTION

Mission du CIPRET-Genève selon ses statuts:

- remplit un rôle de prévention en matière de tabagisme grâce au Centre d'Information et de Prévention du Tabagisme (CIPRET). L'APRET adresse à ses membres, au corps médical et à la population en général, une information régulière,
- réalise toutes activités ou manifestations qui paraissent aptes à prévenir le tabagisme, à en dénoncer les méfaits et à stimuler la désaccoutumance,
- participe à l'élaboration de programmes de santé préventive,
- coordonne les actions des Associations, Liges ou Institutions poursuivant des buts similaires sur le plan cantonal,
- entretient des relations publiques; il intervient auprès des autorités,
- collabore avec des organisations suisses et internationales qui poursuivent des buts de prévention dans le domaine du tabagisme notamment.

Bref historique

L'Association pour la PREvention du Tabagisme (APRET) est née au printemps 1990 après dix ans de travail d'un groupe de femmes et d'hommes concernés par les méfaits du tabagisme. La volonté politique de notre Canton a permis la création de cette association d'utilité publique, subventionnée par la Direction générale de la santé du Département de l'économie et de la santé de la République et canton de Genève. Elle s'est dotée d'un Centre d'Information, le CIPRET-Genève, sous la responsabilité d'un médecin. Ce Centre a pour principale mission de coordonner les actions antitabagiques sur le sol genevois. Il a été inauguré le 12 septembre 1991.

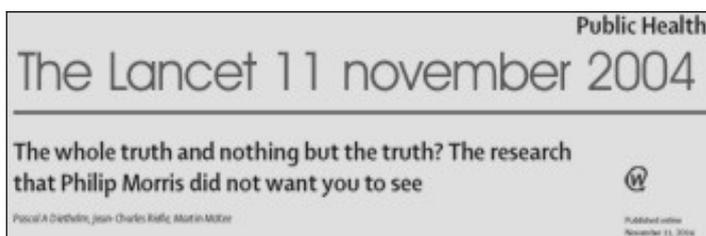
L'APRET, le CIPRET-Genève et l'Etat de Genève ont été, à deux reprises, distingués notamment pour leur politique innovative de promotion d'une vie sans tabac lors d'activités liées au sport et à la culture, par la plus haute récompense mondiale en matière de prévention du tabagisme :

Médaille et Certificat Tabac ou Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

- 31 mai 1994 - Dr Jean-Charles Rielle, médecin responsable du CIPRET-Genève

- 31 mai 1996 - Président du Conseil d'Etat genevois

Le Livre « Infiltration: Une taupe à la solde de Philip Morris », écrit par Marco Gregori et Sophie Malka et paru aux Editions Georg en mai 2005 et l'Article paru dans The Lancet, le 11 novembre 2004 « The whole truth and nothing but the truth? The research that Philip Morris did not want you to see », écrit par Pascal A. Diethelm, Jean-Charles Rielle et Martin McKee, a révélé au monde la manipulation par les cigarettiers de la vérité liée aux conséquences de l'exposition à la fumée passive. Une traduction allemande du livre a vu le jour en février 2008.



<http://www.prevention.ch/lancet111104.pdf>



Priorités 2008 du CIPRET-Genève

I. Mise en œuvre d'actions pour retarder l'âge d'une éventuelle consommation de tabac

Retarder l'âge d'une éventuelle consommation de tabac auprès des jeunes en synergie avec l'objectif de « retarder l'âge de la première consommation d'alcool » du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention du Département de l'économie et de la santé.

II. Information de la population genevoise

Assurer, avec la FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme), l'accueil à l'Arcade de Carrefour Prévention par des entretiens individuels, de groupes et téléphoniques.

Mettre à disposition une documentation actualisée, répondre aux courriels et mettre à jour les sites www.prevention.ch et www.cipret.ch.

Informier et offrir du matériel et de la documentation de prévention spécifique et de promotion de la santé à la population genevoise, par la tenue de stands lors de manifestations.

Soutenir l'engagement, dans la prévention de la consommation de tabac, des organisateurs de manifestations sportives et culturelles par la signature d'un contrat dont les clauses stipulent ne pas promouvoir le tabac et faire figurer le logo du CIPRET-Genève avec un message de prévention.

Assurer une formation en tabacologie dans les programmes pré- et postgrades des filières HEdS et HETS des écoles du centre de formation professionnelle santé-social universitaires dans le domaine de la santé.

Informier et soutenir au sevrage du tabac dans le cadre de séances de groupes hebdomadaires «Mardis du CIPRET-Genève».

III. Aide au sevrage des groupes vulnérables

Aider les personnes défavorisées dans leur démarche au sevrage en développant un plan d'actions destiné aux groupes vulnérables comprenant des personnes en situation précaire, des patients psychiatriques, des personnes en détention, etc.

IV. Soutien à la prévention du tabagisme dans les lieux publics, les entreprises privées et les collectivités publiques et privées

Offrir une expertise à l'Office du personnel de l'Etat de Genève dans la mise en place de l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux de l'administration publique, conformément à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 10 décembre 2007.

Accompagner les établissements concernés par le défunt règlement d'exécution relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à maintenir leur offre d'établissement sans exposition à la fumée passive.

Accompagner les entreprises privées et les autres organismes publics et privés à la mise en place de lieux de travail sans fumée.

V. Contribution au débat de santé publique

Prendre position sur des questions concernant la problématique du tabac.

Etablir une revue de presse avec mise sur le site internet et diffuser des informations par communiqués et conférences de presse.

Promouvoir à Genève la Journée mondiale sans tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et mobiliser le réseau de partenaires genevois concernés.

Contrat de prestations 2008 entre le Département de l'économie et de la santé et l'APRET (avec tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations)

Contrat de partenariat, tableau de bord avec indicateurs et Projet de Loi

En 2008, un Contrat de partenariat et un Tableau de bord avec indicateurs ont été formulés entre la Direction générale de la santé du Département de l'économie et de la santé et l'APRET-CIPRET-Genève.

Un Projet de loi accordant une aide financière annuelle de fonctionnement à la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA) et une aide financière annuelle de fonctionnement à l'Association pour la prévention du tabagisme (APRET) pour les années 2009 à 2012 a été voté par le Grand Conseil genevois.

Il faut souligner que l'APRET et son Centre d'Information, le CIPRET-Genève, ont été mobilisés dans le processus d'application de la Liaf, impliquant la rédaction du projet de loi de subventionnement, du contrat de prestations 2009-2012, de la formulation des tableaux de bord et des nombreuses demandes d'informations de la Commission des finances du Grand Conseil. Notre Association a été accompagnée par les collaborateurs-trice-s de la DGS qui l'ont soutenue dans ce processus.

Objet du contrat : prévention des dépendances.

Prestation attendue: prévention de l'usage du tabac et de ses conséquences, ainsi que de l'exposition à la fumée passive.

I. Retarder l'âge d'une éventuelle consommation de tabac

Objectif	Valeur cible	Indicateur	Résultats
Retarder l'âge d'une éventuelle consommation de tabac (en cohérence avec le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, axe prévention de l'alcoolisme.)	1 évènement 2008 avec les parents suite à la campagne 2007 « Eduquer donne de la force ». 10 interventions/an dans les lieux fréquentés par les jeunes	1 évènement Nombre d'interventions en dehors des lieux scolaires Nombre d'interventions en collaboration avec le Service de santé de la jeunesse dans les écoles	Séminaire et Conférence de Luc Ferry Nombreuses manifestations et interventions ciblant les jeunes 10 (cf annexe 2) 2 (ECG J.Piaget)

Note : Il faut souligner les nombreux stands ciblés «jeunes» lors des manifestations sportives et culturelles.

1) Conférence de presse, campagne d'affichage et stand avec l'UICC (Union Internationale Contre le Cancer) pour la Journée mondiale contre le cancer « N'enfumez pas mon enfance ».



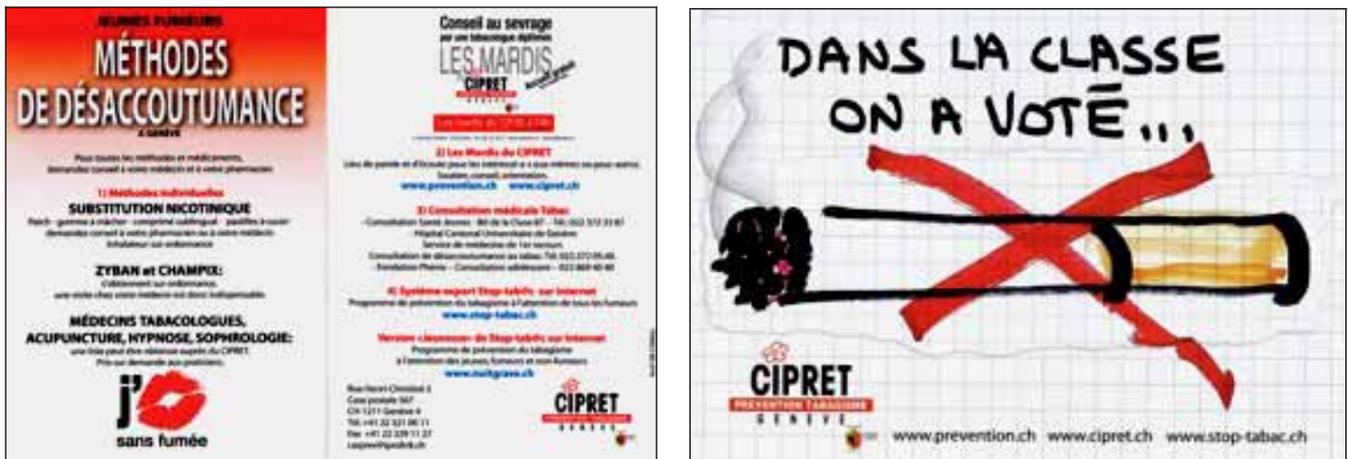
- 2) **L'événement avec le succès annoncé aura été le séminaire et la conférence de Luc Ferry**
 Le 17 novembre 2008, la DGS (Direction générale de la santé), Pro Juventute, la FEGPA et le CIPRET ont organisé une journée de sensibilisation à l'attention des parents et des professionnels entourant les jeunes sur les repères éducatifs avec un accent sur la consommation d'alcool et d'une éventuelle consommation de tabac. Cette idée s'inspirait de la campagne «l'éducation donne de la force» de pro Juventute. L'ancien ministre français de l'éducation, Luc Ferry, a été invité à faire une conférence le soir qui a remporté un franc succès.



- 3) **Journaux gratuits, cinémas et campagne d'affichage décembre 2008 et janvier 2009 «Dans la classe, on a voté !»** et relais par le Service de santé de la jeunesse avec mise à disposition d'affiches et de flyers ciblant le sevrage des jeunes.



Les affiches et flyers produits en rapport avec cette campagne ont été mis à disposition des infirmier-e-s du SSJ en février 2009



Actions auprès des jeunes en milieu scolaire et extra-scolaire - Réaliser des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes

Un certain nombre d'interventions ont été menées en milieu scolaire et extra-scolaire en collaboration avec le Service de santé de la jeunesse, des conseillers sociaux d'établissements scolaires et les directions de ces établissements : rallye avec le Cycle des Colombières; accueil de quelques classes du SCAI; deux interventions et stand à l'Ecole Moser; accueil une fois par mois de jeunes du SEMO (semestres motivation); deux interventions pour des groupes de jeunes (paroisses de Chêne-Bougeries et Vandoeuvres) ; accueil d'élèves de l'ECG Henry-Dunant; interventions à Lullier; stand et intervention à la disco de l'Escalade au Collège Sismondi; présence à la disco de l'Escalade au Collège de Sécheron; soutien d'un groupe de jeunes pour l'organisation d'un débat sur la Lstup (Association Jeunes Idées).

Quelques interventions en formation : HES en travail social dans le cadre d'OASIS; Ecole de diététicien-ne-s; intervention sur la prévention au Centre de compétence (Cully); présentation des activités de prévention et de santé communautaire à la HES santé (élèves infirmières); intervention sur la politique des quatre piliers pour des étudiants en sociologie; intervention-débat pour un groupe d'étudiants de la HES en travail social en perspective d'un projet sur la prévention.

Sensibilisation des jeunes lors de manifestations

Le CIPRET-Genève poursuit sa politique de promotion de vie sans tabac dans le cadre d'activités liées au sport et à la culture, orientée notamment vers les jeunes, et développe une information ciblée sur les manipulations par les cigarettiers de la vérité sur les conséquences liées au tabagisme actif et passif.

Le CIPRET et la FEGPA ont ainsi poursuivi leur politique de prévention spécifique et de promotion de la santé lors de manifestations ciblant les jeunes. Désormais, les engagements de nos associations sont subordonnés à des contrats faits avec les organisateurs afin de concrétiser une démarche clairement préventive à travers ces soutiens : on exige formellement le respect des dispositions légales de protection de la jeunesse s'agissant du service des boissons alcooliques et des stands de sensibilisation sont organisés (voir la liste des manifestations annexe 2).

En milieu scolaire, le CIPRET-Genève intervient essentiellement sur demande des éducateurs-trices pour la santé et des infirmier-ère-s du Service de santé de la jeunesse ou encore des conseiller-ère-s sociaux des différents établissements.

Stratégies de prévention et de réduction de risques lors de manifestations : le CIPRET-Genève et la FEGPA sont régulièrement sollicités pour mettre en place des actions de prévention dans diverses manifestations, comme par exemple lors de la Garden Party (Bastions), Saturnales (ARENA).

Collaboration avec Nuit Blanche : le CIPRET-Genève et la FEGPA se sont associés à l'élaboration d'un concept de réduction de risques en milieu festif qui a été créé sous le label «Nuit Blanche». Ce projet est géré par l'association Première Ligne et regroupe plusieurs partenaires dont le CIPRET-Genève et la FEGPA, la délégation à la Jeunesse de la Ville de Genève, le GSG (Groupe Sida Genève), Dialogai, Prevtech et le SSJ (Service santé jeunesse). Nuit Blanche consiste à mettre en place des espaces de prévention interactifs dans un certain nombre de soirées genevoises (Usine, Saturnales, SIP, Chat Noir, Lake Parade, etc.). Il s'agit de favoriser le dialogue avec les client-e-s notamment celles et ceux qui sont consommateurs de produits psychoactifs.

II. Aide au sevrage des groupes vulnérables

Objectif	Valeur cible	Indicateur	Résultats
Aide au sevrage tabagique des populations défavorisées. Développer un plan d'action spécifique aux groupes vulnérables (précaires, psychiatriques, prison).	1 plan spécifique 2008	Fin 2008, il existe un plan d'action spécifique aux groupes vulnérables et son évaluation est planifiée. Nbre d'interventions	13 interventions nb : 1 personne/6 des Mardis du Cipret appartient à un groupe vulnérable

Note : Afin de définir un plan d'actions spécifiques, il fallait tout d'abord réaliser un certain nombre d'interventions. Un plan d'action spécifique sera proposé au 30 juin 2009. Il faut souligner, par ailleurs, le rôle d'expertise de Corinne Wahl, en charge de la coordination du Centre de Tabacologie du CIPRET-Genève, dans cadre du projet de recherche sur la Prison de Champ-Dollon et l'exposition à la fumée passive.

III. Formation des filières santé-sociales

Objectif	Valeur cible	Indicateur	Résultats
Poursuivre et renforcer la formation « tabacologie » auprès des diverses filières de formations des professions santé-social en complémentarité de la formation faite par les HUG.	A terme, l'ensemble des filières de formation ont mis à leur programme une intervention de formation quant aux dangers liés au tabac et à l'exposition à la fumée passive Les Directions des écoles et des diverses filières ont inclus systématiquement cette formation	Nombre de filières de formation social -santé ayant effectivement mis dans leur programme de formation une intervention du Cipret-Genève ou autre organisme compétent	10 filières nb étudiants : 178

Note : Dans la définition des objectifs, il faudra distinguer la notion de formation continue de celle de formation diplômante, qui sont 2 types d'étudiant-e-s parfois d'une même filière.

Activité de formation en tabacologie des professionnels de la santé et du social

Pour rappel cet objectif :

- Répond à la recommandation (article 12 point d) de la Convention Cadre de l'OMS contre le tabagisme.

- Contribue à la « Global Health Survey » initiée par l’OMS, en 2005, à laquelle a participé la coordinatrice du Centre de Tabacologie du CIPRET-Genève. Celle-ci vise à quantifier au niveau mondial, les professionnel-le-s de la santé formés en tabacologie et à fixer les objectifs à atteindre en fonction de la démographie et de la prévalence de fumeur-euse-s pour chaque pays.
- La thématique a été l’objet de la Journée mondiale sans tabac du 31 mai 2005 largement documenté à cette occasion.

Situation

Nombre de catégories de professionnel-le-s de la santé et du social ayant reçu en moyenne 2 heures de formation en tabacologie. Chaque cours est évalué par les élèves. 2007: 9 filières (165 étudiants).

- Les pharmaciens ont reçu 4 heures pour la formation continue (multiplicateurs) et 8h de formation pour étudiants (module addiction du CAP pour pharmaciens - Universités de Genève et Lausanne). 2006: 8 (120 étudiants).
- Les pharmaciens et assistantes des Pharmacies Principales ont reçu 10 heures de formation plus supervision. 2005: 5 (72 étudiants) - 2004: 2 (57 étudiants) - Septembre à décembre 2003:1 (25 étudiants).

Catégories de professionnels ayant reçu un cours soit en formation continue soit pendant leurs études :

- Sage-femme, Infirmière en santé communautaire, Educateur SSJ, Aide-soignante, Ambulancier, Assistante sociale, Assistante de médecin, Hygiéniste dentaire, Assistant en santé communautaire, Educatrice de la Petite enfance, Pharmacien, Infirmière en entreprise, Policier (brevet fédéral).

Divers

Le Centre de Tabacologie a accueilli une dizaine de stagiaires de différentes filières pour des durées allant de 1 journée à 3 mois. Il supervise des travaux et mémoires de fin d’étude. Les « Mardis du Cipret » reçoivent également des professionnels de la santé en activité et de futurs professionnels de la santé en formation.

Le Centre de Tabacologie. a participé à l’élaboration de divers projets de prévention menés par différents services, associations professionnels en lien avec la santé et le social (ex. Adige, Eper, Objectif non fumeur SSJ/DIP, etc.).

La demande de reconnaissance officielle de son statut de formateur a été demandé auprès de l’organisme officiel romand (en cours).

L’objectif est que chaque volée reçoive cet enseignement et que la matière fasse partie intégrante des programmes et ne demeure pas optionnelle.

Activités de formation

Les collaborateur-trice-s du CIPRET-Genève interviennent dans des séances d’information, par des cours, exposés ou participation à des débats sur différents thèmes liés à la prévention du tabagisme et à la promotion de la santé.

On relèvera en particulier la participation régulière des collaborateur-trice-s du CIPRET-Genève aux forums addictions organisés par l'Association Première Ligne et instaurés à l'initiative de la commission mixte en matière de toxicomanies.

Le CIPRET-Genève participe avec la FEGPA à l'accueil, chaque année, de plusieurs stagiaires pour des périodes allant de quelques semaines à quelques mois : les personnes en stage sont souvent de futurs étudiant-e-s de la HES en travail social, ou des infirmières suivant une formation en santé communautaire, santé mentale, etc.

IV. Entreprises privées et collectivités publiques et privées – Lieux de travail sans fumée

Objectif	Valeur cible	Indicateur	Résultats
Appuyer l'Office du personnel de l'Etat de Genève dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de l'interdiction de fumer dans l'administration cantonale genevoise par des activités d'information, de formation et de soutien à la formation à l'aide au sevrage.	Répondre en 2008 aux demandes de l'Office du personnel de l'Etat de Genève	Nbre de séances de coordination Nbre d'interventions / conférences	12 10
Augmenter le nombre des entreprises et collectivités (publiques et privées) qui deviennent des lieux de travail sans fumée.	50% des entreprises et collectivités (publiques et privées) ayant fait appel au Cipret pour trouver des solutions à la fumée passive deviennent des lieux de travail sans fumée	Nombre total des entreprises et collectivités (publiques et privées) qui ont fait appel au Cipret pour trouver des solutions à la fumée Nombre et liste de celles d'entre elles qui deviennent effectivement des lieux de travail sans fumée Taille des entreprises concernées par les mesures engagées : Nb d'employés, Nb ou type probables de bénéficiaires	23 dont 19 = 0 % fumée (+8 dont 5 = 0% fumée) 28'478 collaborateurs

Note : En 2008, le CIPRET-Genève s'est vu attribuer un objectif complémentaire immédiat (janvier 2008) en fonction de la décision du Conseil d'Etat de déclarer l'Administration cantonale genevoise totalement sans fumée dès le 1^{er} janvier 2008 avec délai d'application de 6 mois (cf. Arrêté du Conseil d'Etat).

Activité de consultante en entreprise pour la mise en place d'une politique pour un lieu de travail sans fumée

Pour rappel, cet objectif répond à la recommandation (article 8 point 1 et 2) de la CCLAT.

Situation

Au total **115 entreprises ou collectivités** ont demandé assistance, parmi lesquelles: SIG, CICR, Hospice général, Service santé personnel de l'Etat, Aéroport, Balaxert, Skyguide, etc.)

Le cumul (minimaliste) des personnes protégées de la fumée passive en moyenne 8 heures par jour sur leur lieu de travail est de 100 000 (canton de 430 000 habitants).

La durée d'intervention du Centre de Tabacologie pour la réalisation du programme varie d'une entreprise à l'autre allant de 3 mois à 2 ans.

Dès le début, le programme proposé aux entreprises n'a inclus ni fumoir ni exception, en accord avec la littérature et réalisant la thématique 2007 de la journée mondiale sans tabac « 100% sans fumée ».

Outre les réunions dans l'entreprise, inhérentes au projet, le coordinatrice du Centre a donné plus 63 conférences-débats ciblant les collaborateurs. De plus, celles et ceux-ci sont souvent des parents. Le questionnaire anonyme auprès des collaborateurs, utilisé lors de la démarche en entreprise, a permis par ailleurs de valider la démarche.

V. Activités de prévention du tabagisme auprès de la population genevoise

Objectif	Valeur cible	Indicateur	Résultats
Augmenter le nombre de personnes participant au "Mardis du Cipret" (groupe hebdomadaire d'information et de soutien au sevrage tabagique).	200 personnes/an participent aux "Mardis du Cipret"	Nombre de séances annuelles des "Mardis du Cipret" Nombre de participant-e-s par séance	38 3-4 pers./ séance +15 patients suivi individ. = 185 entretiens
Assurer l'accueil à l'arcade de Carrefour-Prévention et mettre à disposition une documentation actualisée et mises à jour des sites www.prevention.ch et www.cipret.ch	La fréquentation par les personnes-relais se maintient et la diversité de provenance de ces personnes augmente 2'000 personnes/an sont accueillies	Nbre de personnes fréquentant l'Arcade et la salle de Conférences Nbre de téléphones Statistiques des sites internet	658 + celles qui viennent avec des demandes multiples 1'079 Cf. ci-dessous statistiques
Mobilisation et promotion de la Journée mondiale et suisse sans tabac du 31 mai.	1 campagne/31 mai en collaboration avec l'OMS sur la Journée mondiale sans tabac (JMST) 1 activité/31 mai avec la population Ge	Un Argus/press book des medias mesure la couverture médiatique de la journée Nbre de personnes ciblées par la campagne d'affichage et les activités en lien avec la Journée	1 campagne d'affichage 31 mai avec thème de l'OMS et promotion des Mardis du CIPRET-Genève http://www.prevention.ch/jmst2008.htm Medias sur http://www.prevention.ch/presse.htm 100'000 personnes 29 mai JMST avec HUG 30 mai JMST avec OMS 31 mai JMST avec Ligue Genevoise contre le Cancer
Augmenter l'application des critères d'obtention d'un soutien financier du Cipret lors d'activités sociales, culturelles et sportives.	95 %des bénéficiaires rendent compte de leur implication préventive au sens du contrat qui les lie au Cipret 50% des contrats sont vérifiés sur le terrain par le Cipret	Documentation remise par le bénéficiaire Nombre de contrats 50 Rapport de vérification établi par le Cipret 98% des contrats sont respectés	49 contrats 98% des contrats sont respectés Cf. note

Note : Il faut ajouter une activité non prévue : l'Organisation du cours «J'ai peur de grossir» avec l'Adige, co-élaboré avec le Cigaret-Genève. 7 séances préparatoires et nombreuses séances téléphoniques depuis le début du projet.

ARCADE : demandes individuelles : 129 téléphones / 141 visites ; **contacts avec professionnels, institutions diverses :** 927 tél. / 221 visites ; **étudiants, écoliers :** 5 tél. / 27 visites ; **contacts en vue de manifestations :** 18 tél. /84 visites. Ne sont pas compris, les téléphones et les rencontres avec le médecin responsable et la coordinatrice du Centre de tabacologie.

Un lien n'a pas pu être effectué entre les contacts et les actions entreprises : cela a été abandonné pour le tableau de bord 2009-2012. Dès 2009, un relevé systématique des contacts, téléphones, courriels, etc. est prévu selon ledit tableau de bord.

Respect des contrats : nous contrôlons si les prestations promises sont respectées (ex : logos, banderoles, affichage des prix des boissons sans alcool, etc.). Dans l'Annexe 2, on peut lire la Liste des activités de prévention associant l'image de prévention du tabagisme à des sportifs, clubs, etc. limitées à 10% de la subvention.

Pour mener à bien les missions définies dans le Contrat de partenariat, le CIPRET-Genève a développé, en 2008, les activités suivantes en rapport avec :

- 1) l'information, la formation et l'orientation du public, en assurant l'accueil des visiteurs à l'Arcade de Carrefour-Prévention et en mettant à leur disposition une importante documentation et des sites internet.**

Cette mission se poursuit en collaboration principalement avec la FEGPA qui est chargée avec le CIPRET-Genève d'animer l'arcade. Un public diversifié se déplace pour prendre de la documentation ou demander des renseignements sur divers sujets en relation avec les dépendances, les problèmes d'alimentation ou toute autre question ayant trait à la promotion de la santé.

Des groupes d'écoliers, d'apprentis, d'étudiants, etc. sont fréquemment accueillis pour des exposés, discussions sur des thèmes liés à la prévention de l'abus d'alcool, de la consommation de tabac et de cannabis.

L'ADiGe tient une permanence les premiers mercredis du mois entre 17h et 19h.

Les Mardis du CIPRET se poursuivent régulièrement chaque semaine.

Nous avons souscrit à de nombreux abonnements électroniques de revues de la presse, de littérature et de formation pour relayer aux partenaires un maximum d'informations ciblées. Ainsi, il est possible de partager les préoccupations et réflexions des pays voisins, ainsi que les campagnes de prévention développées dans les pays européens et au Canada, en particulier.

En revanche, il y aura lieu d'établir une liste plus précise des documents que nous nous procurons auprès de l'ISPA ou d'autres organismes et qui sont distribués à Carrefour Prévention et dans les multiples stands d'information.

2) 25 janvier 2008 - 4ème Place des Affaires - Centre International de Conférences de Genève (CICG)



Cérémonie des Trophées de la Place des Affaires 2008, animée par Frédéric Hohl et en présence d'Alain Morisod - 2è Trophée Carrefour Prévention remis à l'hôtel Ibis Centre Gare (Groupe Accor), Genève, représenté par Madame Stéphanie Menoud, directrice, Hôtel Ibis Genève Centre Gare et Monsieur Pascal Locatelli, responsable Ibis pour la Suisse. L'Hotel Ibis s'est déclaré totalement sans fumée.

3) "Mardis du Cigarette" (groupe hebdomadaire d'information et de soutien au sevrage tabagique).



1 campagne d'affichage lors de la Journée mondiale contre le tabac du 31 mai et 1 campagne de fin d'année décembre 2008-janvier 2009.

Objectifs

- Augmenter le nombre de personnes participant au « Mardis du Cipret » (groupe hebdomadaire d'information et de soutien au sevrage tabagique)
- Augmenter le nombre de filières de formation de professionnels de la santé et du social intégrant dans leur programme de cours une intervention du Cipret sur les dangers liés au tabac et à l'exposition à la fumée passive
- Augmenter le nombre des entreprises et collectivités publiques et privées qui deviennent des lieux de travail sans fumée



4) Promotion de l'Arcade virtuelle de Carrefour Prévention et relais des activités spécifiques alcool-tabac, Canton de Genève, Suisse et international

1996-2008 **www.prevention.ch** 12 ans

Le site internet www.prevention.ch existe depuis 1996. Il se révèle très précieux car il rend accessible la documentation proposée à l'arcade ainsi que les informations relatives aux institutions et associations actives dans les différents domaines concernés. Il permet également de donner un rayonnement plus large à Carrefour Prévention et de mettre en valeur les activités de prévention et de promotion de la santé en relation avec les activités sportives et culturelles de notre Canton. Le site www.prevention.ch maintient un excellent taux de consultation parmi les sites francophones sur le thème de la prévention et de la promotion de la santé avec une fréquentation régulière.



Pour rappel en 2007, les sites
venus compléter l'information spécifique.

sont

hit.parade
 Le seul classement par audience
 des sites francophones

ACCUEIL | CLASSEMENT | NOUVEAUX SITES | SITES EN HAUSSE | SITES EN BAISSSE

Classement du 10/04/2009 - 229 909 sites inscrits Site : Zapping Prévention déconnexion

CLASSEMENT | STATISTIQUES | FORUM | LIVRE D'OR | PARAMETRES DU SITE | CODE DU LOGO

Choix de la période de résultats :

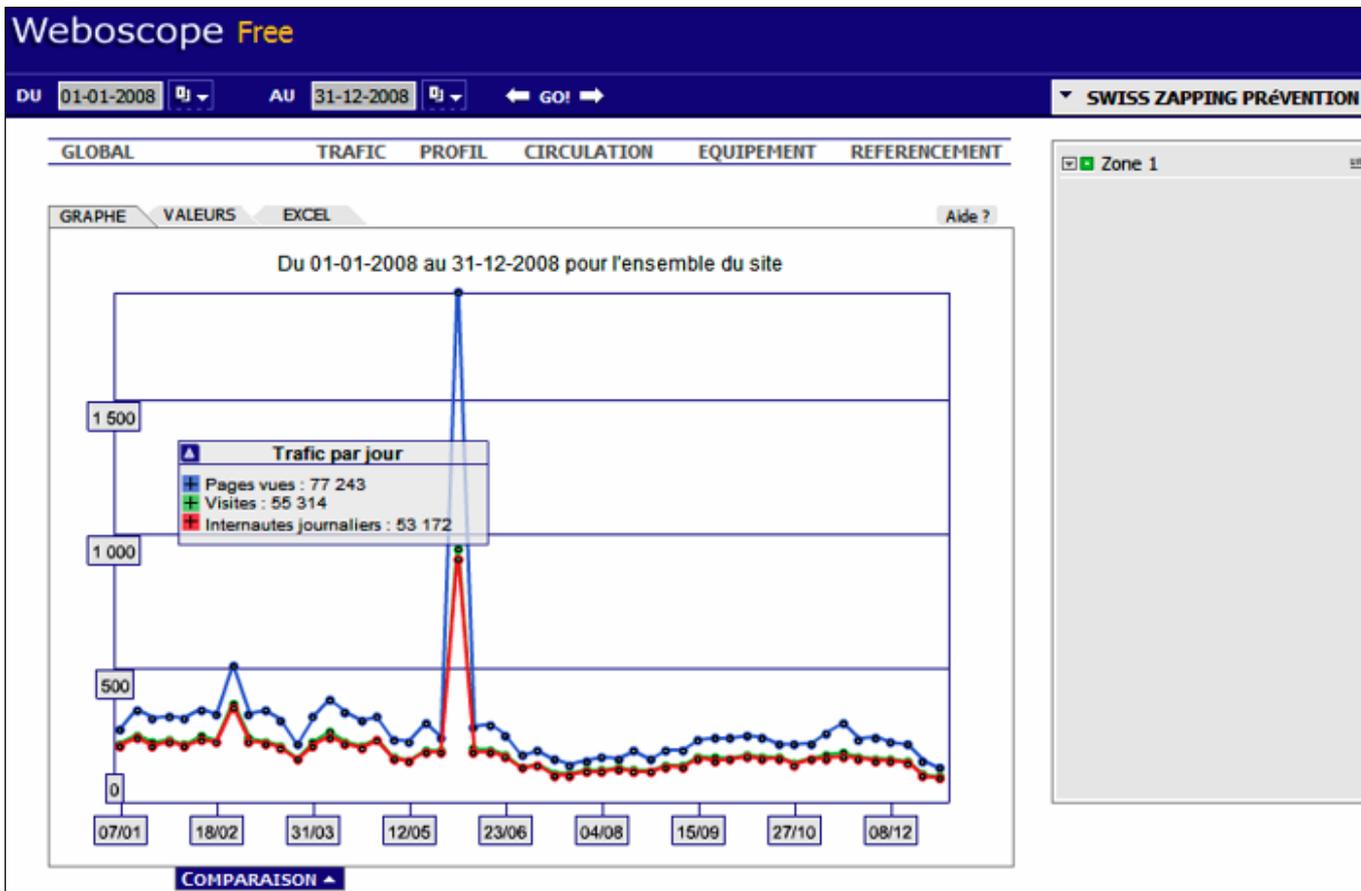
Classement du 10/04/2009	
Votre place au général	1976 ^{ème} ↗
Votre place dans <i>Sciences et santé</i>	84 ^{ème} ↗
Votre indice audience du jour	127
Cumul des 7 derniers indices audience	959

CLASSEMENT PARMIS TOUS LES SITES (pro et amateurs) 10/04/2009

Classement dans Général		Classement dans Sciences et santé	
Position	1976 ^{ème} / 229 909 ↗	Position	84 ^{ème} / 6 869 ↗
Devant	Bouledogue Français, Roger le bouledogue <input type="button" value="☐"/>	Devant	Les Soins Du Visage <input type="button" value="☐"/>

CLASSEMENT PARMIS LES SITES PROS 10/04/2009

Classement dans Général		Classement dans Sciences et santé	
Position	681 ^{ème} / 80 405 ↗	Position	37 ^{ème} / 3 502 ↗
Devant	Elektro zone <input type="button" value="☐"/>	Devant	Astronoross.info : Tout sur l'astronomie <input type="button" value="☐"/>



5) La promotion d'une vie sans tabac lors d'activités liées au sport et à la culture.

Soutenir des activités de prévention du tabagisme et promotion de la santé dans des manifestations tout public, sportives et culturelles.

Dans l'annexe 2 figure la liste des manifestations tout public, sportives et culturelles, y compris les soutiens selon critères 10% de la Cour des Comptes.

Associations «blanchies» par la Cour

Elles n'ont pas utilisé à tort les subventions de l'Etat.

Rien à signaler, c'est la conclusion à laquelle est arrivée la Cour des comptes. L'instance avait été chargée par la Commission des finances (*nos éditions du 30 octobre*) d'examiner l'utilisation des subventions par la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme et l'Association pour la prévention du tabagisme (Apret). En cause, une publicité de l'Apret lors de la campagne en faveur de l'interdiction de la fumée passive et une participation payante de la Fegpa à une fête de l'apprentissage.

La Cour s'est aussi penchée sur la participation de l'Avivo à la campagne pour l'élection de la Constituante. Le résultat est maigre. La publicité de l'Apret «peut paraître contraire» à la loi, mais les autorités avaient été informées, et était conforme aux buts de l'association. La Fegpa est aussi «blanchie». Quant à l'Avivo, la Cour relève que, ne touchant pas de subvention cantonale, son action n'a pas à être examinée sur mandat de la Commission des finances. Mais elle précise que les communes ne sont autorisées ni à faire de la propagande électorale ni à supporter les frais des associations en la matière.

Marc Bretton

49 contrats ont été signés avec des clubs sportifs ou des manifestations ponctuelles.

Environ **31 stands** ont été mis en place lors de ces différents événements. Le CIPRET-Genève et la FEGPA ont aussi participé à une **dizaine de stands mis en place par «Nuit Blanche ?»** (Espaces de prévention en milieu festif)

6) Journée mondiale et nationale sans tabac - 31 mai 2008

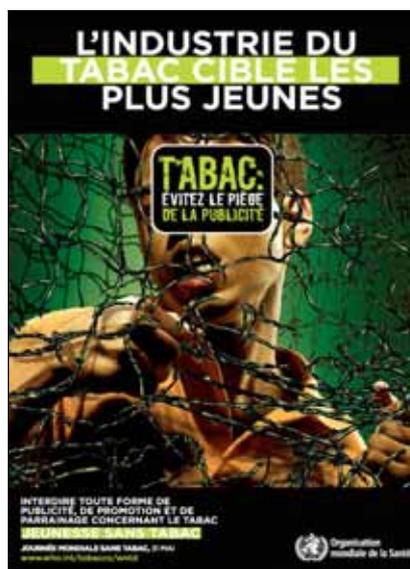
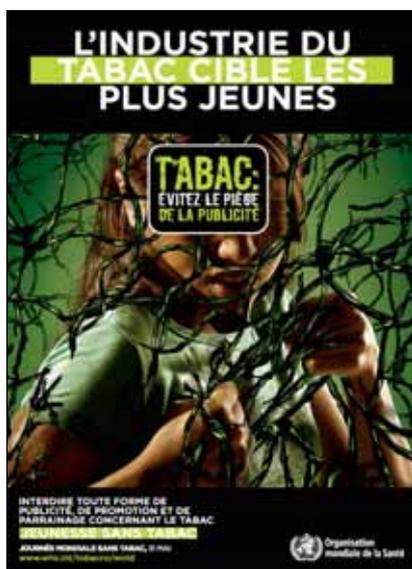
Le CIPRET-Genève et ses partenaires ont été présents à la **Marche de la Ligue genevoise contre le cancer, à Russin, le samedi 31 mai 2008.**

1 campagne – thème du 31 mai - en collaboration avec l'OMS sur la Journée mondiale sans tabac



<http://www.prevention.ch/jmst2008.htm>

Avec **3 présences** (3 jours différents) du CIPRET-Genève aux **HUG**, à l'OMS et à la **Marche contre le cancer à Russin.**



- 7) **En août 2008, le CIPRET-Genève a été partenaire de l'UICC, dans le cadre du Congrès mondial contre le cancer, à Palexpo-Genève.**



L'Union internationale contre le cancer (UICC) est la plus grande organisation non gouvernementale indépendante dédiée à la lutte contre le cancer. Elle a son siège à Genève. En août 2008, l'UICC a organisé, à Palexpo-Genève, le Congrès mondial contre le cancer, World Cancer Congress [WCC 08], qui a mis l'accent sur la prévention du tabagisme. Le CIPRET-Genève a animé un stand et a participé à la traduction française des interventions spécifiques sur le tabagisme.

VI. Evaluation – Suivi et renforcement des indicateurs

Objectif	Valeur cible	Indicateur	Résultats
Adapter les indicateurs de la prestation afin d'assurer le bon suivi de l'utilisation de la subvention dans le cadre du prochain contrat de prestations qui entrera en vigueur en janvier 2008.	Tableau de bord validé fin décembre pour l'année suivante	Existence d'un tableau de bord réactualisé et établi en collaboration avec l'appui d'un évaluateur externe.	Cf. ci-dessous

Note : 2008 a permis d'affiner, dans le cadre du Projet de Loi, les indicateurs. Par ailleurs, il a été décidé d'attribuer aux enquêtes épidémiologiques nationales des moyens financiers supplémentaires pour avoir un échantillonnage genevois suffisant afin de pouvoir encore mieux «monitorer» nos activités.

Activités réalisées mais non inscrites dans le tableau de bord 2008

- 1) **Participation au Réseau genevois, romand, national et international de prévention du tabagisme actif et passif**

Organisation Mondiale de la Santé - OMS, Convention-cadre de l'OMS, Association Tabagisme AT-Berne, Office fédéral de la santé publique OFSP, Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, Forum Romand Tabagisme.

Direction générale de la santé (DGS-DES) : La Plateforme d'échange Alcool – Tabac regroupe les partenaires trois fois par année. Des réunions régulières ont aussi été mises en place pour le suivi du contrat de partenariat et l'élaboration d'une politique globale de prévention du tabagisme sur le plan du Canton.

Association Première Ligne : Cette association a pour mission de gérer le Quai 9 (lieu d'injection) et le projet Nuit Blanche (réduction des risques en milieu festif). Le médecin du CIPRET-Genève représente le Département de l'instruction publique dans le groupe de pilotage du Quai9. Le CIPRET-Genève collabore au projet Nuit Blanche et siège dans le groupe de pilotage du projet.

GREa (Groupement Romand d'Etudes des Addictions).

ISPA (Institut Suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies)

Partenaire incontournable dans le domaine de la prévention du tabagisme. Ses recherches, enquêtes et le matériel didactique et de sensibilisation édité sont largement utilisés pour les activités locales.

Office de la jeunesse OJ - Service de santé de la jeunesse SSJ

Une collaboration indispensable se poursuit avec le Service de santé de la jeunesse, en particulier avec les infirmier-ère-s et le secteur « éducation pour la santé » pour des projets en milieu scolaire ou qui concernent les jeunes en général.

Service de santé du personnel de l'Etat (SPE)

Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)

Le médecin responsable du CIPRET-Genève et la Coordinatrice du Centre de Tabacologie sont membres de la commission ad hoc

Antenne Santé de l'Université de Genève

Association La Fourchette Verte FV

La promotion du label FV va dans le sens des intérêts du CIPRET-Genève puisque l'un des critères de l'obtention du label fait référence à la protection contre l'exposition à la fumée passive. Un membre du Comité du CIPRET-Genève est membre du Comité. Les nouvelles orientations en matière de protection contre la fumée passive devraient simplifier les critères d'attribution.

2) **Les relations publiques et le plaidoyer** à visualiser sur <http://www.prevention.ch/presse.htm>

Contribuer à la politique de santé publique et mettre en oeuvre des stratégies de prévention du tabagisme

Le CIPRET-Genève s'est exprimé à de nombreuses occasions dans les médias, par interviews, conférences de presse ou communiqués de presse.

Une forte présence médiatique du CIPRET-Genève et de son Comité aura contribué à maintenir visible le thème de la prévention du tabagisme, parfois avec le « soutien » de certains opposants ayant contribué, malgré eux, à permettre à la population genevoise de rester critique quant à la nocivité du tabagisme actif et passif.



3) Traduction allemande du Livre Infiltration

Vorwort von **Thomas Zeltner**, *Direktor des Bundesamtes für Gesundheit*

Jahrzehntlang scheute die Tabakindustrie keine Mühe, die Schädlichkeit des Rauchens wie auch des Passivrauchens zu vertuschen. Sie ging dabei sehr weit: Wissenschaftliche Erkenntnisse wurden von der Tabaklobby unterdrückt, verwässert oder sogar manipuliert. Die Rylander-Affäre, deren Hintergründe in diesem Buch durchleuchtet werden, stellt ein typisches Beispiel für die Wissenschaft durch ist der Fall um den unser Bedeutung, weil Schutz vor Öffentlichkeit und waren, solange Wissenschaftlern wie

Es dauerte sehr Passivrauchens in die geschweige denn debattiert wurde. darunter auch zeigten zwar schon Passivrauchens auf. beispielsweise eine nicht rauchenden, verheirateten Lungenkrebsfälle Solange ernst zu Zweifel an der Schädlichkeit des an gesetzliche Bevölkerung nicht zu war ein eindeutiger unabdingbar, um Nicht-Vernebelung Rauchenden stellen erstaunlich, dass die Jahrzehnten unternommen hat, Konsens zu wurde aufgrund Medizinprofessor an Genf als ein ernst zu

angesehen. Ernst genommen wurde er insbesondere, weil er als Stimme der Wissenschaft und damit als unabhängig galt. Die Aufdeckung der Verbindungen des schwedischen Professors zur Tabakindustrie ist Dr. Jean-Charles Rielle und Pascal Diethelm zu verdanken. Sie warfen dem respektierten Professor 2003 öffentlich Wissenschaftsbetrug vor, was Folgen nach sich zog, die den Inhalt des vorliegenden Buches bilden. Sie spürten die Hinweise, welche die vielfältigen Beziehungen zwischen dem universitären Forscher und seinem Geldgeber dokumentieren, mit Intelligenz, Beharrlichkeit und Ausdauer im Internet auf und verknüpften sie zu einer lückenlosen Beweisführung, die dem Gericht erlaubte, eindeutige Schlussfolgerungen zur Qualität der wissenschaftlichen Arbeit von Prof. Rylander zu ziehen. Auch dank der Aufklärungsarbeit von Rielle und Diethelm wurden die schädlichen Auswirkungen des Passivrauchens auf die Gesundheit endlich ein öffentliches Thema, was wiederum den Weg für eine wirksame Präventionsarbeit ebnete. Stellvertretend für sehr viele Akteure des Gesundheitswesens möchte ich deshalb den beiden Verfechtern der Wahrheit für ihr mutiges und unerschrockenes Engagement danken.

Das nun in deutscher Sprache vorliegende Buch von Sophie Malka und Marco Gregori dringt tief in die raffinierten Strategien der Tabakindustrie der letzten Jahrzehnte ein. Als Vorsitzender einer Expertengruppe, die – im Auftrag der Weltgesundheitsorganisation WHO – im Jahr 2000 einen Bericht über die Beeinflussungsversuche der multinationalen



Unterwanderung der die Tabakindustrie dar. Zudem Genfer Universitätsprofessor für Gesundheitswesen von großer wirksame Maßnahmen zum Passivrauchen in der der Politik kaum ein Thema dessen Schädlichkeit von Rylander in Frage gestellt wurde.

lange, bis die Problematik des öffentliche Diskussion gelangte, über gesetzliche Maßnahmen Wissenschaftliche Arbeiten – Studien aus der Schweiz – früh die Schädlichkeit des Bereits 1981 wurde Studie veröffentlicht, welche bei jedoch mit Rauchern Japanerinnen mehr und Herzinfarkte nachwies. nehmende Wissenschaftler Datenlage von Studien zur Passivrauchens formulierten, war Bestimmungen zum Schutz der denken. Für die Rechtsprechung und unbestrittener Befund den Schutz der rauchenden über die Freiheit der zu können. Es ist deshalb nicht Tabakindustrie während außerordentliche Anstrengungen um den wissenschaftlichen verhindern. Prof. Rylander seiner Position als den Universitäten Göteborg und nehmender Wissenschaftler

Tabakkonzerne auf die WHO verfasste, hatte ich selbst Einblick in Dokumente, welche die zwielfichtigen Machenschaften der Tabakindustrie belegten. Die Industrie verteidigt ihre kommerziellen Interessen gekonnt mit allen Mitteln der

Einflussnahme. Sie setzte alles daran, die «wissenschaftliche Kontroverse» der Schädlichkeit des Tabaks aufrechtzuerhalten. Chung-Yol Lee, heute Kantonsarzt im Kanton Freiburg, dokumentiert in seiner Dissertation von 2001 eindrücklich, wie die Tabaklobby die Gesetzgeber und die öffentliche Meinungsbildung manipulierte, indem sie sich immer wieder auf «unabhängige» Experten stützte. Die eigentlich Betrogenen waren und sind dabei immer die Bürgerinnen und Bürger, welche sich in einem immer komplexer werdenden Gewirr aus Expertenmeinungen zurechtfinden müssen. Die Aufdeckung verschiedener Fälle von Infiltration durch die Tabakindustrie führte dazu, dass die Politik, die Behörden und die öffentliche Meinung heute der Tabaklobby deutlich misstrauischer gegenüberstehen als noch wenige Jahre zuvor. Die meisten Gesundheitsbehörden und Präventionsfachpersonen verweigern beispielsweise jegliche Zusammenarbeit mit Tabakfirmen. Trotzdem ist der Einfluss, den die Industrie auf das wissenschaftliche Establishment und auf die Politik ausübt, immer noch vorhanden. In der Schweiz tritt sie zwar in der Öffentlichkeit heute sehr zurückhaltend auf, das heißt aber nicht, dass sie nicht nach wie vor die öffentliche Meinung, die Politik und die Wissenschaft zu beeinflussen versucht. Sie

Thomas Zeltner, David A. Kessler, Anke Martiny, Fazel Randera, *Tobacco Company Strategies to Undermine Tobacco Control Activities at the World Health Organization. Report of the Committee of Experts on Tobacco Industry Documents*, WHO, Genf 2000.

Chung-Yol Lee und Stanton A. Glantz, *The Tobacco Industry's Successful Efforts to Control the Tobacco Policy Making in Switzerland*, in: Center for Tobacco Control Research and Education series, Dokument Nr. 1017, San Francisco, CA, 2001.

Vorwort 10 *Vernebelung* zeigt sich einerseits versöhnlich, kompromissbereit und gibt sich dialogbereit. Sie versucht immer wieder ihr Image zu verbessern, indem sie den Kontakt zu Präventionsfachleuten sucht. Sie macht sich andererseits mit PR-Kampagnen über die Debatte zu Rauchverboten am Arbeitsplatz lächerlich, und einzelne ihrer Vertreter stellen die Schädlichkeit des Passivrauchens immer noch in Frage oder verharmlosen sie. Nach wie vor unterhält die Tabakindustrie ein weit verzweigtes Netzwerk zu forschenden und politisierenden Personen. Es wäre naiv, die Rylander-Affäre als einen Einzelfall zu betrachten. Obwohl sich der Fall in Genf abspielte und sich damals vor allem in der französischsprachigen Medienberichterstattung niederschlug, ist der Fall des Genfer Medizinprofessors für die ganze Schweiz und weit darüber hinaus von Bedeutung. Bei der Lektüre dieses Buches wird zudem klar, dass für das Funktionieren sowohl der universitären Institutionen als auch des Staates die Offenlegung der Interessenbindungen von Experten und Wissenschaftlern von grundlegender Bedeutung ist. Analog der RylanderAffäre wird man auch in politischen Diskussionen wie derjenigen zur Luftreinhaltung und zum Klima kompetente, ehrliche, mutige und unabhängige Wissenschaftler, Ärzte, Politiker und Journalisten benötigen. Andernfalls werden wir auf Gerichte angewiesen sein, die im Nachhinein Fälle von Wissenschaftsbetrug beurteilen müssen.

Thomas Zeltner, Februar 2008

En librairie ou par internet <http://www.prevention.ch/rylanderpm.htm>



4) Initiative Fumée passive et santé

Le peuple genevois a largement plébiscité l'Initiative avec un vote avoisinant les 80% de OUI et une participation record ! Un Règlement promulgué par le Conseil d'Etat (dans l'attente du vote de la Loi par le Grand Conseil), afin de respecter le vote des Genevois-es et de protéger la population de l'exposition à la fumée passive dans les lieux publics, a permis aux habitant-e-s de notre Canton, dès le 1er juillet 2008, d'expérimenter les lieux publics sans fumée pendant 4 mois. Le Tribunal fédéral a annulé ce Règlement et le Conseil d'Etat a soumis le Projet de loi qui a été voté par le Grand Conseil en février 2009 avec l'introduction des fumeurs. Un référendum a été déposé ainsi qu'un recours d'un pharmacien genevois, Robert Massard. Le Tribunal administratif genevois a rejeté le recours, malgré des affirmations mensongères dans le titre et l'énoncé du référendum. Genève devrait donc une nouvelle fois voter en automne 2009. Par ailleurs, les initiants devraient faire recours au Tribunal fédéral contre l'introduction des fumeurs dans la Loi genevoise. A suivre...

Campagnes dans le cadre de la votation de l'Initiative genevoise, et la presse y relative.

22 **GenèveActualité** MERCREDI 19 DECEMBRE 2007 TRIBUNE DE GENEVE

Fumée passive: la bataille du 24 février a commencé

VOTATIONS Les partisans de l'interdiction ont lancé leur campagne.

FREDERIC ALLIARD

On vient de voter ce dimanche, mais qu'importe: la campagne pour la prochaine votation, celle du 24 février, est lancée. Des affiches pour l'initiative «fumée passive et santé» sont apparues sur les bus genevois. Des sportifs prêtent leur image à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, y compris les cafés et restaurants.

Le Cipret, Centre d'information pour la prévention du tabagisme, est à l'origine des affiches. «Elles font partie de notre traditionnelle campagne de prévention de fin d'année», explique Jean-Charles Rielle, conseiller national socialiste et médecin-conseil du Cipret. Une seconde phase de campagne, avec un budget encore à préciser, sera présentée en janvier. «Le message est clair, indique Jean-Charles Rielle. Nous voulons dire que les gens ont le droit de ne plus être exposés à un produit toxique.»

Et en face? Les opposants à l'initiative feront-ils campagne publiquement pour le droit de fumer? La Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers ne l'a pas encore décidé. «Vous aimez recevoir des touristes, vous?» plaisante son vice-président, Jean-Luc Pignat. «Nous ne contestons pas les points de vue médicaux sur la fumée passive. Mais nous regrettons qu'il faille passer par une loi et par une interdiction de plus. On va enlever à une partie de la population la liberté de pouvoir fumer une cigarette en buvant un verre dans un café, ce qui fait partie des bons moments de la journée... Je m'attends à 70 ou 80% de oui.»

«Difficile de faire campagne pour le non»

Le Parti libéral recommande le non à l'initiative. «Nous n'en ferons sans doute pas autant que le Cipret, qui est financé par l'argent de l'Etat, explique le député Renaud Gautier, opposant résolu à l'initiative. J'espère que nous arriverons à élargir le débat à la question des libertés individuelles. Prenez l'exemple des caméras de surveillance: on nous dit que ça aide à combattre la délinquance. D'accord, mais jusqu'où est-on prêt à renoncer à nos libertés?»

«La liberté consiste d'abord à ne pas être dépendant d'un produit toxique», réplique Jean-Charles Rielle.

Comment «vendre» le non à l'initiative? «C'est évidemment plus difficile de faire campagne pour le droit de fumer», reconnaît le publicitaire Pedro Simko, de l'agence Saatchi & Saatchi Simko. «Mais en pourrait dire, par exemple, que la loi n'est pas une bonne solution, qu'il vaut mieux laisser faire le marché... Ce serait aussi difficile de trouver des gens qui acceptent de prendre parti publiquement contre l'initiative, d'apparaître sur des affiches. En tant que publicitaire, ce serait vraiment un défi intéressant!»



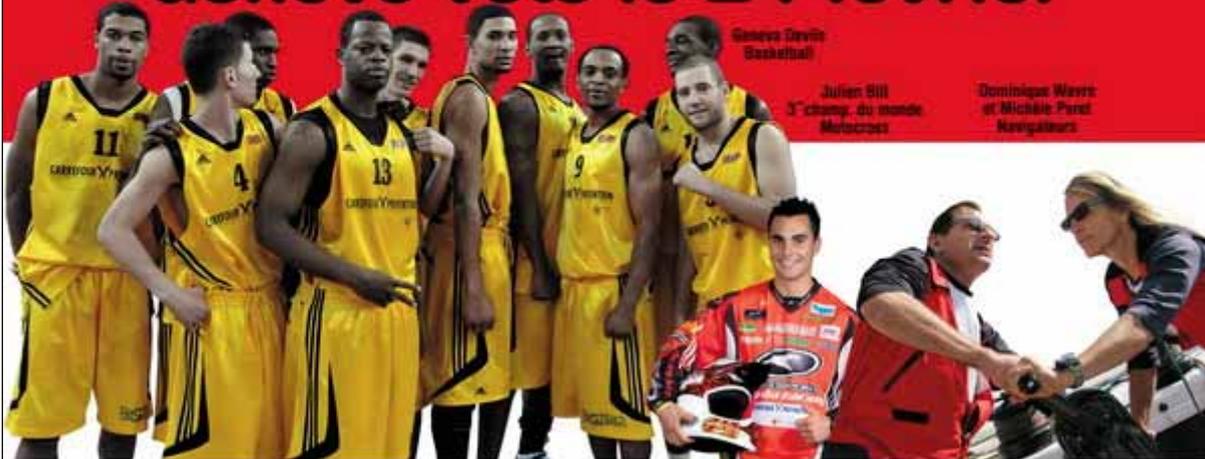
Affichage sur les bus. Des sportifs (ici les navigateurs Dominique Wavre et Michèle Paret) prêtent leur image à la campagne du Cipret pour l'interdiction de fumer dans les lieux publics, sur laquelle les Genevois voteront le 24 février. (OLIVIER VOGELIANG)

à visualiser sur www.prevention.ch/campagnes.htm
et www.prevention.ch/presse.htm

lieux publics sans fumée

Oui à l'initiative

Genève vote le 24 février



Genève Devils
Basketball

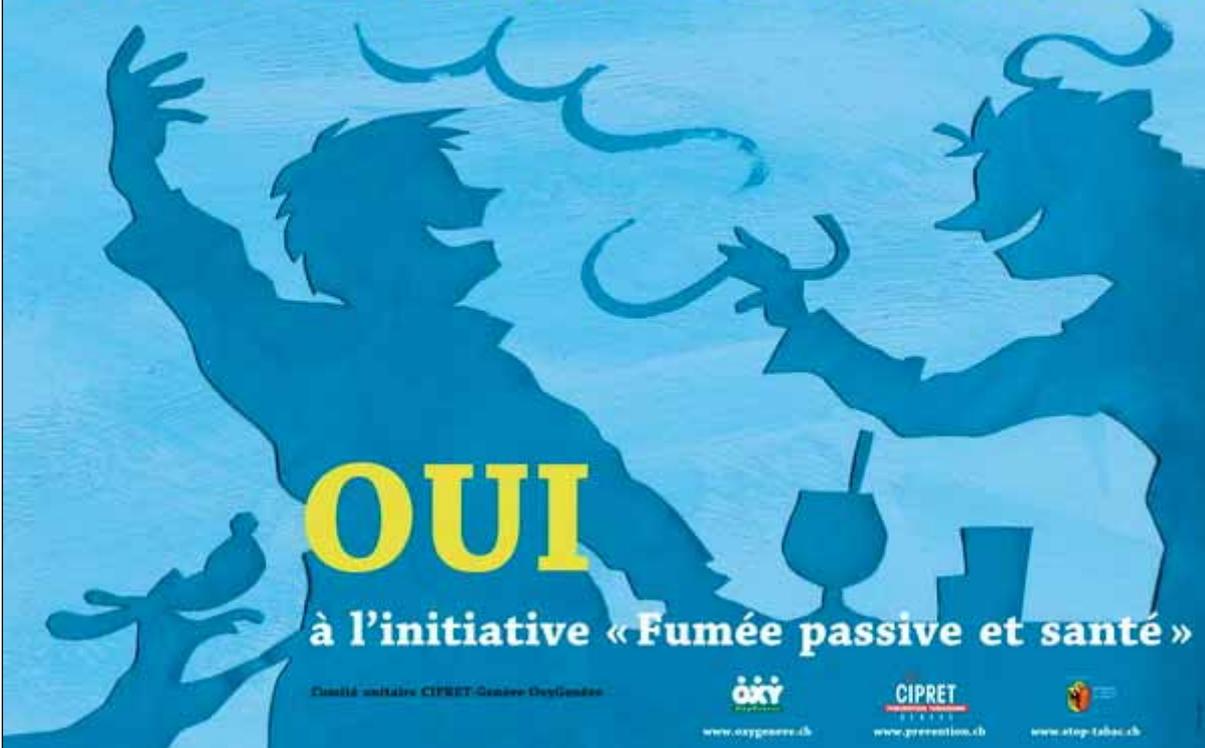
Julien Bill
3^e champion du monde
Motocross

Dominique Wavre
et Michèle Perret
Navigateurs

www.prevention.ch www.oxygeneve.ch www.stop-tabac.ch



Pour un AIR de LIBERTÉ



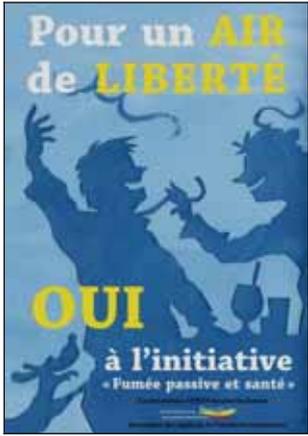
OUI

à l'initiative « Fumée passive et santé »

Coalition unitaire CIPRET-Genève-OxyGenève







Les médecins genevois unis contre la fumée passive

«L'initiative fédérale pour interdire la fumée passive dans les lieux publics est une mesure essentielle pour protéger la santé de nos concitoyens. Les médecins genevois sont unis derrière cette initiative et appellent à son soutien.»

Le Syndicat suisse des médecins genevois a voté en faveur de l'initiative fédérale pour interdire la fumée passive dans les lieux publics. Cette initiative vise à protéger la santé des non-fumeurs, en particulier des enfants, des femmes enceintes et des personnes souffrant de maladies respiratoires.



«Je reste convaincue qu'une interdiction totale est la loi la plus simple»

VOTATIONS 24 FÉVRIER

La conseillère

FUMÉE PASSIVE

La conseillère nationale Liliane Haenni-Franzoni a exprimé son soutien à l'initiative fédérale pour interdire la fumée passive dans les lieux publics.

«Je reste convaincue qu'une interdiction totale est la loi la plus simple», a-t-elle déclaré.





Conclusion 2008 aura été riche en événements liés :

- à la votation de l'Initiative genevoise « Lieux publics sans fumée » avec le résultat approchant le 80% de oui, suivie du règlement annulé par le Tribunal fédéral, puis de la loi votée par le Grand Conseil introduisant les fumoirs, du référendum et de son recours rejeté et du probable vote en automne prochain. Le Parlement, à Berne, a, quant à lui, voté une Loi difficilement applicable avec le choix pour les établissements au-dessous de 80 m² de se déclarer fumeur ou non-fumeur, et mettant dans sa Loi une disposition stipulant qu'un-e travailleur-euse mette par écrit dans son Contrat de travail son accord à être exposé-e à un toxique, la fumée passive. Une première dans la santé au travail et espérons que cette disposition scandaleuse sera rapidement annulée, par plainte d'un-e travailleur-euse auprès du Tribunal fédéral.
- A de nombreuses attaques notamment médiatiques contre notre Association et à la saisie de la Cour des Comptes quant à notre présence dans les campagnes TPG et dans les manifestations genevoises qui seraient incompatibles avec la LIAF. Pour rappel, le Projet de loi a été voté en Commission des finances par 10 oui et 5 non et par une forte majorité en plénière du Grand

Conseil. Par ailleurs 65'000.- francs correspondant à la campagne de février 2008, lors de la votation sur l'Initiative « Lieux publics sans fumée » relayant le mot d'ordre du Grand Conseil et du Conseil d'Etat a été retirée du budget 2009 afin de « punir » notre association d'avoir fait son travail ! A ce titre le Rapport de la Cour des Comptes (saisie par la Commission des finances du Grand Conseil) du 16 février 2009 légitime notre travail. (à consulter à l'adresse <http://www.prevention.ch/cc160209.pdf>).

Puisse 2009 se montrer plus clément, avec une loi définissant pour 4 ans notre engagement assorti d'un solide Contrat de partenariat avec l'Etat et une votation qui devrait définitivement permettre d'être protégé contre la fumée passive dans notre Canton.

Je voudrais adresser toutes mes félicitations à Neuchâtel avec sa loi protégeant contre la fumée passive, dès le 1^{er} avril 2009, à Vaud dès le 1^{er} juillet et au Valais dès le 1^{er} septembre ! Puisse Genève les rejoindre au plus vite, la « médiocratie » ne pouvant que s'essouffler !

Mes remerciements vont aux membres du Comité de l'APRET, à son Président Jean-Luc Forni, au Trésorier Philippe Battiaz, ainsi qu'à Corinne Wahl, coordinatrice du Centre de Tabacologie, Katia Dutilleul, responsable du Secrétariat, Giannina Castillo, collaboratrice chargée de l'accueil et de la tenue de la comptabilité sous la férule de la fiduciaire DAC en la personne de Scheherazade Seraoui et du réviseur Jean-Marc Junod, Daniel Binggeli (Communication), Gonzague Berthet (maintenance informatique), ainsi qu'aux collaborateurs-trices de la FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme) et de Carrefour Prévention, pour la coordination des différents stands.

Pour terminer, et à nouveau et pour la quatrième fois, chapeau bas à notre Ministre de la santé Pierre-François Unger qui a cessé de fumer le 31 mai 2005 et qui est toujours ex-fumeur.



Notre Association demeure à votre disposition. Merci de votre lecture !



Genève, le 14 avril 2009

Dr Jean-Charles Rielle
Conseiller national, médecin responsable du CIPRET-Genève

Annexe 1

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



COUR DES COMPTES

Rue du XXXI-Décembre 8
Case postale 3159
1211 Genève 3

COPIE

Genève, le 16 février 2009

Tél. : +4122 388 77 90
Fax : +4122 388 77 99

Monsieur Pierre WEISS
Président de la Commission
des finances du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

En réponse à vos communications des 25 septembre et 11 décembre 2008, relatives respectivement à la Fédération genevoise de prévention de l'alcoolisme (FEGPA) et l'Association pour la prévention du tabagisme (APRET) d'une part et d'autre part au Centre de contact suisse-immigrés (CCSI) et à l'Association Camarada, nous vous communiquons ci-dessous quelques éléments de réponses.

Nous soulignons toutefois que la Cour n'est pas une instance juridictionnelle et qu'il ne lui appartient pas de prendre des positions juridiques définitives, mais seulement de vérifier la légalité et la régularité des pratiques qui lui sont soumises.

L'APRET a pour mission de coordonner les actions de prévention du tabagisme sur le territoire genevois, informer l'ensemble de la population genevoise, faire le lien avec les autres organismes luttant contre le tabagisme, au niveau cantonal, intercantonal, fédéral et international. Elle contribue à la prévention du tabagisme en général et des jeunes en particuliers.

La FEGPA a pour mission de promouvoir la santé et la prévention, informer le public, les autorités et autres décideurs sur toutes les questions liées à l'alcoologie, fédérer le réseau genevois de l'alcoologie, participer aux activités des organismes romands et suisses poursuivant des buts similaires. Elle contribue à la prévention de l'alcoolisme en général et des jeunes en particulier.

Quelques principes légaux pour commencer

L'art. 14 al. 3 de la LIAF prévoit que le requérant d'une subvention doit s'engager à être le bénéficiaire direct de l'indemnité ou de l'aide financière. L'art. 7 du RIAF précise encore que conformément à l'art. 14 al. 3 LIAF, si le contrat de droit public ou la décision ne le prévoit pas, le bénéficiaire s'engage par écrit à ne procéder à aucune redistribution de l'aide financière ou de l'indemnité obtenue.

Les prestations versées à des partis politiques ou aux groupes parlementaires sont exclus expressément du champ d'application de la LIAF, par son art. 4 lettre c.

Les articles 80 à 83 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) règlent le sort des frais électoraux, la participation de l'Etat à ceux-ci ne pouvant être versée que postérieurement à l'opération électorale considérée et tenant compte des résultats obtenus par les partis politiques, associations et autres groupements prenant part à une élection. Ainsi, actuellement aucune possibilité de financement préalable n'est possible. Ce principe subsiste dans le PL 10000 qui ne prévoit que le remboursement des frais de campagne pour des votations et/ou élections.

Quelques définitions pour suivre

Il y a **subvention indirecte** lorsque le versement effectué par les pouvoirs publics en faveur de l'entité requérante bénéficie en réalité à une tierce partie inconnue des pouvoirs publics au moment du versement, ce qui constitue un risque de détournement de l'aide publique (par exemple lorsque l'entité subventionnée prête ou remet des fonds à une entité tierce sans que cela soit prévu par ses statuts ou la demande de subvention, qu'il s'agisse d'aide financière ou d'indemnité au sens de la LIAF).

Une subvention indirecte opérée à l'insu de celui qui octroie la subvention est prohibée. En revanche, une telle subvention indirecte peut être voulue, connue et prévue, auquel cas il convient de la qualifier de **sous-subvention**, cette dernière n'étant pas prohibée.

Il y a **détournement de subvention** lorsque celle-ci est utilisée à des fins contraires aux buts indiqués dans la demande de subvention. Le détournement de subvention peut être qualifié d'acte frauduleux.

Le **sponsoring** est un vecteur de communication qui consiste pour le sponsor (le plus souvent une entreprise commerciale) à contribuer notamment financièrement à une action sociale culturelle ou sportive, dans un but publicitaire, ou la volonté d'accroître sa notoriété et d'améliorer son image par le fait d'être liée à une activité considérée comme louable. En droit fiscal suisse, le sponsoring est une activité par laquelle une entité octroyante verse de l'argent, accorde des avantages appréciables en argent ou effectue d'autres attributions en vue de promouvoir l'activité de personnes, de groupements ou d'organisations dans les domaines du sport, de la culture, d'activités sociales, de l'écologie ou dans d'autres domaines socio-politiques et, dans le même temps, poursuit des objectifs de marketing et de relations publiques dans son propre intérêt, en bénéficiant en retour de la prestation que lui fait l'entité gratifiée sous forme de publicité et qu'elle lui procure en termes d'image, par exemple en la citant nommément dans une liste de sponsors (ATF 2A.166 et 167 du 8 mai 2006).

Quelques cas pratiques pour terminer

1) **L'APRET** a financé une publicité relativement à la votation visant à l'adoption de l'initiative IN129 en faveur de l'interdiction de la fumée passive.

Ce financement peut paraître contraire tant à la LIAF qu'à la loi sur l'exercice des droits politiques. Toutefois, d'une part, avant de procéder à ce financement, l'APRET avait sollicité et obtenu l'accord du département qui lui accorde sa subvention d'y consacrer la somme de 65.000 F moyennant la présence des armoiries de la République sur les publicités en cause. D'autre part, le but de l'APRET étant précisément de lutter contre le tabagisme et ses effets envers les tiers non-fumeurs, on pourrait difficilement lui reprocher d'avoir utilisé une partie de ses fonds à une campagne, fût-elle relative à une votation, en faveur de l'interdiction de la fumée passive. Ainsi, bien que formellement irrégulière, cette utilisation doit être tenue, ex post, pour conforme aux vœux des autorités.

2) **La FEGPA et l'APRET** utilisent une partie de leurs aides financières pour rétribuer des sportifs, associations sportives ou culturelles et organisateurs de manifestations diverses, en échange de la visibilité de leurs logos sur les documents de promotion, les lieux de compétition ou de manifestations.

Cet échange de procédés ne peut être qualifié de sponsoring, mais de sous-subsidation. En effet, dès lors que ces procédés ne sont pas entrepris dans le but d'améliorer l'image de la FEGPA et de l'APRET, mais bien de remplir le but social et statutaire de ces associations (à savoir lutter contre la consommation d'alcool d'une part et du tabac d'autre part, les organisateurs s'engageant à exclure ces produits lors de leurs manifestations), ils ne peuvent être tenus pour contraires aux contrats de prestations.

Cela dit, ce mode d'emploi des subventions versées est plafonné à 10% dans le contrat de prestations signé avec l'Etat et l'examen annuel des comptes permettra de vérifier le respect de cette limite.

3) **La FEGPA** a financé les cartons d'invitation à « La fête de l'apprentissage CFC 2008 » organisée par le DIP pour la remise des CFC.

Selon les documents remis à la Cour, ce financement a été opéré sur la base d'un contrat de partenariat permettant à la FEGPA de tenir un stand permanent lors des festivités, ce qui lui a permis de mettre en avant ses activités de lutte contre l'alcoolisme et la consommation d'alcool en général, conformément à ses buts sociaux et statutaires, et il n'y a pas lieu de lui en tenir rigueur. Même si le logo de « Carrefour Prévention » figure sur l'invitation, il est toutefois regrettable que le logo de la FEGPA n'y figure pas explicitement.

4) La participation à la campagne électorale de la **Constituante** par l'AVIVO, les Associations de Genève, voire le WWF Genève, la Fédération romande des consommateurs et l'Association écologie pour un développement durable, n'a pas à être examinée dans le présent courrier, dès lors que ces diverses entités ne perçoivent pas de subventions cantonales. A toutes fins utiles, il convient de rappeler

la teneur de l'alinéa 1 de l'article 83 LEDP « Les communes ne sont pas autorisées à faire de la propagande électorale, ni à supporter les frais de celle des partis politiques, autres associations ou groupements. »

5) L'Association **CAMARADA** et le **CCSI** auraient par le passé utilisé des subventions cantonales pour soutenir des campagnes de votation. Les principes énoncés ci-avant leur sont également applicables.

Par ces quelques éléments, que nous vous communiquons par simple lettre au vu des délais relatifs aux projets de loi en attente auprès de votre commission, nous espérons avoir répondu à vos attentes sur le plan juridique.

Nous les intégrerons formellement dans un prochain rapport de la Cour qui traitera également des aspects financiers relatifs aux entités subventionnées par l'Etat qui ont fait l'objet de cette première analyse.

Tout en demeurant à votre disposition et à celle de votre Commission pour discuter de ces éléments si vous le souhaitez, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'expression de notre considération.

Pour la Cour des comptes

Antoinette STALDER
Magistrat

Stéphane GEIGER
Président

Stanislas ZURN
Magistrat

Copie :

Madame Marie da Roxa, Secrétaire générale du DES
Monsieur Bernard Gut, Secrétaire général du DI
Monsieur Alain Bolle, Président de la FEGPA
Monsieur Jean-Luc Forni, Président de l'APRET

Annexe 2

La promotion d'une vie sans tabac lors d'activités liées au sport et à la culture

Soutien selon critères 10% admis par la Cour des comptes

Badminton Club de Genève
Genève Natation
Chênois Volley Ball
Geneva Devil's basket
Tour de France à la Voile
Triathlon Club de Genève
Geneva Challenger tennis
Stade Genève athlétisme
Julien Bill motocross
Noctambus
Dominique Wavre voile



Soutenir des activités de prévention du tabagisme et promotion de la santé lors de manifestations tout public, sportives et culturelles

Manifestations tout public

Cross Satus (60^{ème} Cross International)
Tournoi de foot – Grand –Lancy
Bol d'Or (championnat de pétanque)
Hommage aux champions
Marche contre le cancer
Course du vignoble (Soral)
Courir pour Aider
Tour pédestre du canton
Manifestation de Lancy Natation
Triathlon International
Démonstration Harlem Globetrotters
Beach Party (1er août Vengeron)
Swiss Open (tennis en fauteuil roulant)
Run to Run (Course à travers Carouge)
Tournoi de foot interculturel
Concert Tous Azimuts
Fête Plateforme des Associations (Lignon)
Coupe de Noël
Supercross
Association genevoise de gymnastique
Badminton Club de Genève
Festival Voix de Fête
Fête aux Pâquis
Festiverbant
Festival Tambour Battant
Fête du 31 décembre en Vieille Ville
Association bateau Genève (Fêtes en juillet et décembre)

Manifestations pour jeunes

Une soirée d'hiver (commune Bernex)
Traverses Musicales
4 Soirées Events (Palladium)
Festival Tranceonline
Championnat Pony Games
Soirée concours de salsa
La Horde de barbarie (jeux de société)
Festival le Monniati
Festival Plein Les Watts
Festival Rocktober
Meeting box (Palladium)
Soutien à La Boîte à Boulots
Hip Hop Commun'ikations
Le Phare de Minuit
Bal des étudiants en droit
Soirée Etudiants biologie
Fête Ecole Libellules

Foires/grandes manifestations

Salon voyages, sports et loisirs
Salon du Livre
Fête de l'Espoir
Lake Parade
Fête du 1^{er} août (Bastions)
Vogue de Carouge
Fête de la communication (La Pastorale)
Vernier Festival
Course de l'Escalade

Conseil au sevrage par une tabacologue diplômée

LES MARDIS

DU 
CIPRET

PREVENTION TABAGISME

G E N E V E



Accueil gratuit
sans rendez-vous

Les mardis de 12h30 à 14h

5, rue Henri-Christiné - 1205 Genève - Tél. 022 321 00 11 - www.prevention.ch - carprev@iprolink.ch



**MAÎTRISE
STRESS**



CARREFOUR PREVENTION®



Carrefour Prévention
Rue Henri-Christiné 5
CP 567 - CH - 1211 GENEVE 4
carprev@iprolink.ch - www.prevention.ch



Heures d'ouverture de l'arcade
Lundi - jeudi 9.00-12.00 13.00-17.00
Vendredi 9.00-12.00
Tél. 022 321 00 11 - Fax 022 329 11 27

